

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) – 2025

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR), à destination du public, est établi en application :

- de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009,
- et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué (UE) 2015/35 en date du 10 octobre 2014.

Ce rapport est annuel, et présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué pour les entreprises d'assurance et respecte la structure prévue à son annexe 20.

Il porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Il est communiqué à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié sur le site internet du Groupe Lourmel conformément à la réglementation en vigueur.

TABLE DES MATIERES

1. ACTIVITES ET RESULTATS	8
1.1. ACTIVITES.....	8
1.1.1. PRESENTATION DE LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	8
1.1.2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025.....	8
1.2. RESULTATS	10
1.2.1. RESULTATS DE SOUSCRIPTION ET D'EXPLOITATION COURANTE	10
1.2.2. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	10
1.2.3. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	11
1.2.4. DESCRIPTION DES ACCORDS DE LOCATION.....	11
1.2.5. RESULTAT DE L'EXERCICE	11
1.3. AUTRES INFORMATIONS	11
2. SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
2.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	11
2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
2.3. LE COMITE D'AUDIT LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	13
2.4. LE COMITE PRODUITS LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES	14
2.5. LE COMITE DES RISQUES LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.....	15
2.6. FONCTIONS CLES.....	16
2.7. SYSTEMES D'INFORMATION ET SECURITE NUMERIQUE.....	17
2.8. POLITIQUE DE REMUNERATION.....	18
2.9. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	18
2.10. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA)	20
2.10.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	20
2.10.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	21

2.10.3. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORSA	21
2.10.4. RISQUES LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION	22
2.11. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	23
2.12. FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE.....	26
2.13. FONCTION CLE D'AUDIT INTERNE.....	26
2.14. FONCTION CLE ACTUARIELLE.....	27
2.15. SOUS-TRAITANCE	27
2.16. ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	28
2.17. AUTRES INFORMATIONS	28
3. PROFIL DE RISQUE.....	29
3.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	29
3.1.1. NATURE	29
3.1.2. PLAN DE MAITRISE	30
3.1.3. SUIVI.....	30
3.2. RISQUE DE MARCHE.....	30
3.2.1. NATURE	30
3.2.2. PLAN DE MAITRISE	31
3.2.3. SUIVI.....	31
3.3. RISQUE DE DEFAUT OU DE CONTREPARTIE	32
3.3.1. NATURE	32
3.3.2. PLAN DE MAITRISE	32
3.3.3. SUIVI.....	32
3.4. RISQUE DE LIQUIDITE.....	32
3.4.1. NATURE	32
3.4.2. PLAN DE MAITRISE	32
3.4.3. SUIVI.....	32

3.5. RISQUES OPERATIONNELS.....	33
3.5.1. NATURE	33
3.5.2. PLAN DE MAITRISE	33
3.5.3. SUIVI.....	34
3.6. RISQUES OPERATIONNELS LIES AUX SYSTEMES INFORMATIQUES	34
3.6.1. NATURE	34
3.6.2. PLAN DE MAITRISE	34
3.7. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	34
3.8. AUTRES INFORMATIONS	35
4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	35
4.1. ACTIFS.....	35
4.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	36
4.3. IMPOTS DIFFERES	39
4.4. AUTRES PASSIFS ET AUTRES ACTIFS	39
5. GESTION DU CAPITAL	40
5.1. FONDS PROPRES	40
5.2. EXIGENCE REGLEMENTAIRES SCR & MCR.....	42
5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE	42
5.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE.....	42
5.5. COUVERTURE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	43
5.6. AUTRES INFORMATIONS	43
6. DONNEES QUANTITATIVES.....	44
6.1. S.02.01.02 – BILAN (EN €)	44
6.2. S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D’ACTIVITE (EN €) ..	47
6.3. S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (EN €).....	53

6.4. S.17.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (EN €)	55
6.5. S.19.01.01 - ANNEE D'ACCIDENT – SINISTRES EN NON-VIE (EN €)	58
6.6. S.23.01.01 – FONDS PROPRES (EN €)	60
6.7. S.25.01.01 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS — POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD (EN €)	64
6.8. S.25.01.01.03 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION	66
6.9. S.25.01.01.05 - CALCUL DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES IMPOTS DIFFERES (EN €)	66
6.10. S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) (EN €)	67

SYNTHESE DU RAPPORT

✦ Activité et Résultat

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- Accidents
- Maladie
- 20. Vie-décès

L'activité principale cible de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste dans un premier temps à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites) et, dans un second temps à assurer des contrats collectifs de Prévoyance et de Santé, standards ou sur-mesure, destinés à une cible interprofessionnelle.

Un contrat individuel (TATOO), couvrant les frais de soins de santé, a été également commercialisé depuis la fin d'année 2024.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers (TNS, Prévoyance collective), un site de comparateur (TNS, Santé individuelle) et par les équipes de courtage du Groupe Lourmel. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs au Groupe Lourmel. LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est réassuré en quote-part en prévoyance par Hannover Rück SE.

Les cotisations acquises brutes de réassurance se sont élevées à 6,92 M€, montant qui a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent (3,13 M€ en 2024). Les charges de prestations représentent 73% des cotisations et les provisions ont fortement augmenter en raison de la croissance du portefeuille (+ 1,15 M€). Les charges de gestion sont en hausse par rapport à 2025 en raison d'une augmentation du nombre de délégations de gestion, avec un effet assiette sur l'aspect commercial.

Depuis 2025, une convention d'intégration fiscale signée entre CARPILIG PREVOYANCE et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES permet à CARPILIG PREVOYANCE de réaliser une économie d'impôts. En retour, CARPILIG PREVOYANCE indemnise LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES de l'économie d'impôts réalisée (890K€).

Ainsi le résultat net 2025 ressort déficitaire à hauteur de 2,55 M€.

La réflexion sur la création de nouveaux produits telle que validée en Comité Produits et en Conseil d'Administration a été amorcée en 2025 et devrait se finaliser en 2026.

✦ **Système de gouvernance**

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, le système de gouvernance mis en œuvre par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2.

Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- par des instances (Conseils d'Administration, Comités d'Audit, Comité Produits, Comité des Risques, ce dernier étant commun au Groupe Lourmel Assurance),
- par les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur général délégué),
- par les acteurs opérationnels : fonctions clés (Audit Interne, Vérification de la Conformité, Actuariat et Gestion des risques), pôle Contrôle Interne, et l'ensemble des collaborateurs concernés.

✦ **Profil de risque**

Le profil de risque de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est en cohérence avec l'exposition aux risques de son activité d'assurance en arrêt de travail / décès / frais de soins de santé.

Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont le risque de marché (46,8% du BSCR), le risque de souscription santé (33,5% du BSCR), le risque de défaut de contrepartie (15,7%), le risque de sous-traitance et le risque d'image. Ils sont atténués par un suivi régulier des indicateurs de sinistralité et des rapports sinistres à primes (risque de souscription), la sélection médicale à la souscription, la politique globale de souscription et par la définition de règles d'investissements (risque de marché).

✦ **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les placements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (13,39 M€ en valeur de marché) sont constitués d'actifs financiers sous forme d'OPCVM ouverts. L'ensemble de cet actif présente une plus-value latente de 128 K€.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont évaluées en *Best Estimate* (meilleure estimation) pour un montant de 5 335 K€ (dont 366 K€ de marge pour risque) au 31 décembre 2025.

✦ **Gestion du Capital**

Les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 14,90 M€ en normes sociales au 31 décembre 2025, et sont constitués du capital social, des réserves et du résultat net de l'exercice 2025. Le montant des fonds éligibles Solvabilité 2 est égal à 11,03 M€, tous classés en Tier 1. Le ratio de couverture du SCR (5,62 M€) est calculé à 196% et celui du MCR (4,0 M€, valeur plancher) à 276%.

1. Activités et résultats

1.1. Activités

1.1.1. Présentation de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est une Société Anonyme d'assurance agréée depuis le 17 octobre 2019 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- 1. Accidents
- 2. Maladie
- 20. Vie-décès

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est membre du GROUPE LOURMEL, comme CARPILIG PREVOYANCE (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication, régie par le code de la Sécurité sociale) et MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle, régie par le code de la Mutualité).

L'activité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES consiste à développer et à assurer des contrats de Prévoyance et de Santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS), contrats dont une partie des cotisations peut être éventuellement déductible au titre du dispositif Loi Madelin (selon les garanties souscrites).

Elle propose aussi des contrats collectifs de Prévoyance destiné à une cible interprofessionnelle, en standard ou en sur-mesure.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES propose également des offres en assurance frais de santé, en collectif sur-mesure et en individuel.

La distribution de ces contrats est définie comme pouvant être réalisée par un ou des réseaux de courtiers et éventuellement par les équipes commerciales du Groupe LOURMEL. Leur gestion est effectuée par des prestataires extérieurs ou délégataires/courtiers délégataires ou gestionnaires.

1.1.2. Faits marquants de l'année 2025

✦ Les marchés financiers

L'année 2025 s'est montrée volatile sur le plan des marchés financiers, avec notamment une chute violente début avril (Liberation Day). La croissance s'est néanmoins montrée plus résiliente que prévu, grâce notamment à la baisse des taux.

En 2025, l'OPCVM Lazard Convertibles a été arbitrée vers Lazard Euro Short Duration Income Opportunities, et Lazard Patrimoine vers Lazard Patrimoine Opportunities.

Des opérations de vente/achat ont ensuite été réalisées en novembre 2025 afin de dégager des produits financiers :

- Lazard Human Capital : l'opération a dégagé une plus-value de 133 K€ et augmenté d'autant la valeur nette comptable du titre qui atteint désormais 2 054 K€.
- Lazard Patrimoine Opportunities : l'opération a dégagé une plus-value de 70 K€, augmentant d'autant la valeur nette comptable qui atteint alors 1678 K€.

Au total, cette opération a généré un profit de +203 K€.

✦ **Contrôle ACPR**

Un contrôle sur place de l'ACPR a débuté en février 2025 pour une durée d'environ 6 mois. La phase contradictoire a été initiée de décembre 2025 à janvier 2026 et, à la date de rédaction du présent rapport, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est en attente du rapport définitif.

✦ **Intégration fiscale**

À partir de 2025, CARPILIG/P et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCE sont soumis à une convention d'intégration fiscale.

Cette intégration fiscale s'applique, par exemple, lorsque CARPILIG/P (entité intégrante) est bénéficiaire fiscalement et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (entité intégrée) est déficitaire fiscalement. Le déficit fiscal de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est intégré dans le groupe d'intégration fiscale (composé de CARPILIG/P et LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES) et CARPILIG/P réalise une économie d'impôts.

Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est indemnisée de manière définitive par CARPILIG/P de l'économie d'impôts réalisée.

✦ **Évolution du portefeuille et de l'offre**

Le Chiffre d'affaires brut de réassurance est de 6,9 M€ en 2025. Celui-ci a plus que doublé par rapport à 2024 (3,1 M€).

Le développement du chiffre d'affaires de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES implique des investissements financiers importants, notamment en matière de communication, de développement et de déploiement de l'outil lié à la souscription Prévoyance Collective Modulaire. Cette dynamique s'accompagne également d'un renforcement des ressources humaines dédiées. La croissance du volume d'affaires, associée à la multiplication des délégations de gestion, produit un effet d'assiette sur l'activité commerciale, se traduisant par une hausse des charges de gestion.

La réflexion sur la création de nouveaux produits telle que validée en Comité Produits et en Conseil d'Administration a été amorcée en 2025 et devrait se finaliser au début 2026.

1.2. Résultats

1.2.1. Résultats de souscription et d'exploitation courante

Cet exercice fait ressortir un volume de primes brutes de réassurance égal à 6,9M€, dont 74,9% en santé.

Les sinistres en prévoyance représentent une part faible du total des prestations et frais payés (0,63 M€, soit 12,5% du total) alors que les prestations et frais payés en santé s'élèvent à 4,4 M€.

Le montant des provisions est en forte augmentation (+1,15 M€, en raison de la croissance de l'activité). Ainsi, le solde de souscription est excédentaire à 0,72 M€, soit 10% des primes acquises.

Les charges d'acquisition et de gestion nettes demeurent par contre globalement très élevées (4,9 M€, +25% par rapport à 2024), plus faible que l'augmentation des cotisations. Cette augmentation est du même ordre que l'augmentation des frais en 2024 et montre une baisse des frais fixes par rapport aux frais variables.

(en K€)	Prévoyance Vie	Prévoyance non vie	Santé	TOTAL 2025	2024
Primes	631,4	1 103,2	5 185,3	6 919,8	3 126,7
Charge des prestations	-244,2	-385,8	-4 419,4	-5 049,4	-2 261,0
Charges des provisions	-229,8	-689,4	-235,4	-1 154,6	224,1
A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	157,4	27,9	530,5	715,8	1 089,8
Frais d'acquisition et d'administration	-326,2	-608,1	-2 662,1	-3 596,3	-2 661,7
Autres charges de gestion nettes	-120,1	-208,6	-984,2	-1 312,9	-1 261,8
B) CHARGES D'ACQ ET GEST. NETTES	-446,3	-816,7	-3 646,3	-4 909,2	-3 923,5
Produits nets des placements	3,5	13,4	12,2	29,1	18,0
Charges de Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	0,0	0,0
Participation aux résultats	-	-	-	0,0	0,0
C) SOLDE FINANCIER	3,5	13,4	12,2	29,1	18,0
Primes cédées	-435,9	-703,0	-	-1 138,9	-760,7
Part. réass. charges prestations	117,5	238,4	-	355,9	255,2
Part. réass. charges provisions	162,9	443,6	-	606,5	-94,7
Part. réass. Participation aux résultat	-	-	-	0,0	0,0
Autres charges/produits techniques réassurés	17,2	15,1	-	32,3	0,0
Commissions reçues des réassureurs	73,9	158,4	-	232,3	167,0
D) SOLDE DE REASSURANCE	-64,4	152,5	0,0	88,1	-433,2
RESULTAT TECHNIQUE	-349,7	-622,9	-3 103,5	-4 076,2	-3 248,9

Avec un solde de réassurance à 88 K€ (Prévoyance Vie et Non-Vie), le résultat technique apparaît encore déficitaire à -4 076,2 K€, incluant, comme expliqué précédemment, les frais d'investissement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

1.2.2. Résultats des investissements

(en K€)	2025	2024
Revenus des placements	0,0	0,0
Autres produits des placements	0,0	0,0
Profits provenant de la réalisation des placements	410,3	710,4
Produits des placements	410,3	710,4
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0,0	0,0
Autres charges des placements	-0,2	0,0
Pertes provenant de la réalisation des placements	0,0	0,0
Charges des placements	-0,2	0,0
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	410,2	710,4

Le résultat financier apparaît excédentaire à 410,2 K€. Les profits provenant de la réalisation des placements sont moins importants en 2025 qu'en 2024, du fait de la volatilité des marchés financiers en 2025.

1.2.3. Résultats des autres activités

(en K€)	2025	2024
Autres produits non techniques	4,2	1,0
Charges à caractère social	0,0	0,0
Autres charges non techniques	0,0	-8,5
Autres charges non techniques	0,0	-8,5
PRODUITS NETS NON TECHNIQUES	4,2	-7,5

Les autres charges et produits non techniques sont négligeables.

1.2.4. Description des accords de location

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'accord de location.

1.2.5. Résultat de l'exercice

Le déficit technique de l'exercice est compensé partiellement par le résultat financier positif (410K€) et l'intégration fiscale (890 K€).

(en K€)	2025	2024
Résultat technique	-4 076,2	-3 248,9
Produits financiers nets de charges	410,2	710,4
Résultat net non technique	4,2	-7,5
Impôts sur les bénéfices	890,1	0,0
RESULTAT	-2 771,7	-2 546,0

Le résultat 2025 est déficitaire à hauteur de 2 771,7 K€.

1.3. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information jugée pertinente à ajouter à ce chapitre.

2. Système de gouvernance

2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente de son activité, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place un système de gouvernance efficace et approprié qui s'appuie sur :

- une structure organisationnelle transparente et adéquate,

- une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités,
- un dispositif efficace de transmission des informations.

Conformément à l'article L.322-3-2 du code des assurances qui impose que la direction effective des entreprises soit assurée par deux personnes au moins, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES compte deux dirigeants effectifs que sont le Directeur Général, Yann QUERE et le Directeur Général Délégué, Thomas CALLERI.

Direction effective de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Dirigeants effectifs

Yann QUERE - Directeur Général
Thomas CALLERI - Directeur Général Délégué

Fonctions Clés SOLVABILITÉ 2

Fonction Audit Interne	Fonction Vérification de la Conformité	Fonction Gestion des Risques	Fonction Actuarielle
Audrey BRUNET - Responsable Audit Interne	Pauline HORVAIS - Juriste	Moudjib TOYB - Responsable Contrôle Interne	Bertrand DESCHAMPS - Directeur Études et Actuariat

La structure de gouvernance au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES repose sur les acteurs suivants :

- Instances dirigeantes :
 - ❖ le Conseil d'Administration,
 - ❖ le Comité d'audit,
 - ❖ le Comité produits,
 - ❖ le Comité des risques.
- Acteurs opérationnels :
 - ❖ les fonctions clés,
 - ❖ le service contrôle interne,
 - ❖ l'audit interne,
 - ❖ l'ensemble des collaborateurs.

2.2. Le conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est composé de 12 membres répartis comme suit :

- 1 administrateur permanent représentant CARPILIG PREVOYANCE,
- 1 administrateur permanent représentant MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE,
- 10 administrateurs.

Les modalités de fonctionnement et attributions sont définies dans les statuts de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins quatre fois par an.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engage à faire parvenir aux administrateurs l'ensemble des documents qui seront étudiés lors de la séance, une semaine avant la tenue de celle-ci.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2025.

2.3. Le comité d'audit LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Le Comité d'audit est désormais composé de quatre administrateurs nouvellement désignés en 2025.

Sans que cette liste soit limitative, le comité est chargé de :

- toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière,
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes. À cet effet, il examine les comptes avant leur soumission au conseil,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il reçoit de la Direction Générale qui est elle-même soumise à cette obligation, les éléments nécessaires pour accomplir cette mission. Il veille notamment à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, gérer les risques auxquels la société d'assurance est ou pourrait être exposée. À cette fin, il entend au moins une fois par an le responsable de l'audit interne et le responsable du contrôle interne,
- participer au processus de désignation des commissaires aux comptes. À cet égard, il émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance.

2.4. Le comité produits LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Les membres permanents et obligatoires du Comité produits sont :

- Le Comité de direction, pour tout ou partie selon l'ordre du jour,
- Les administrateurs désignés par le Conseil d'Administration,
- La responsable juridique au besoin.

Le Comité de direction est composé en 2025 de :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué,
- Directrice Commerciale et Stratégique,
- Directeur Etudes et Actuariat,
- Secrétaire Générale.

Selon l'ordre du jour, des collaborateurs de services opérationnels peuvent également être invités à participer au Comité produits.

Le Comité produits a pour rôle la mise en place et le suivi des mesures et des procédures constituant le processus de validation de l'offre produits.

De façon non limitative ou exhaustive, le Comité produits a notamment pour rôles et missions de valider les propositions de la Direction Générale et de la Direction Commerciale et Marketing :

- Analyse de marché et veille technologique et économique :
 - Analyser et/ou commander les études nécessaires pour cerner les attentes du marché,
 - Assurer les remontées d'informations de la part de l'ensemble des directions métiers de l'entreprise sur les attentes du marché,
 - Anticiper les contraintes et/ou nouvelles possibilités réglementaires,
- Définition et conception du produit :
 - Définir un positionnement produit en phase avec les enjeux technologiques et économiques, et en tenant compte de la stratégie de développement de l'entreprise,
 - Réaliser ou faire réaliser des études de faisabilité technique du produit,
 - Mettre en place un business plan afin de s'assurer de la rentabilité future du produit en cas de lancement.
- Développement du produit et interface avec les équipes études, recherche et développement :
 - Définir des spécifications fonctionnelles précises et assurer la bonne traduction en termes de spécifications techniques avec les équipes de développement,

- Suivre le plan de développement du produit,
 - Suivre l'avancée du développement en lien avec les impératifs de lancement commerciaux,
 - Valider l'adéquation du développement au cahier des charges défini en amont, notamment en termes d'usage et de valeur ajoutée sur le marché,
 - Faire corriger le produit en fonction des lancements de produits concurrents sur le marché,
 - Assurer le suivi budgétaire et l'adéquation permanente des ressources aux objectifs fixés.
- Pilotage et accompagnement au lancement commercial :
 - Contribuer à l'élaboration de la stratégie de promotion et de commercialisation : prix, circuits de distribution, communication,
 - Formaliser et/ou valider l'ensemble de la documentation technique et l'ensemble de la valeur ajoutée du produit sur le marché : performances technologiques, nouveaux services, nouveaux usages, prix,
 - Assurer une communication interne, notamment auprès des équipes commerciales pour accompagner le lancement du produit,
 - Assurer une veille permanente sur les retours clients, marché et sur les performances commerciales afin de corriger les dysfonctionnements éventuels et/ou d'améliorer les performances du produit.
 - Reportings internes et échanges d'information :
 - Effectuer une revue régulière du produit,
 - Reporting périodique : trimestriel, semestriel, annuel, selon les possibilités,
 - Mise à jour du marché cible,
 - Analyse de risques si besoin.

2.5. Le comité des risques LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Au 31 décembre 2025, le Comité des risques est composé de 2 membres.

Sans que cette liste soit limitative, le Comité est chargé de :

- l'identification des risques auxquels LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est exposé. Ceci suppose l'examen régulier de la cartographie des risques susceptibles d'avoir un impact financier y compris les risques non assurantiels (risques opérationnels, fiscaux, juridiques,...),
- l'examen d'indicateurs sur le suivi des risques,
- l'examen du rapport ORSA,
- l'audit du rapport de la fonction de gestion des risques,

- l'audit du rapport de la fonction actuarielle.

2.6. Fonctions clés

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- Par leur rattachement hiérarchique,
- Par l'accès qui leur est donné à l'ensemble des informations de Lourmel Solutions Assurances,
- Par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus au moins une fois par an sur leurs rapports d'activités au Conseil d'Administration et peuvent informer ce dernier lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ Fonction de gestion des risques

Cette fonction est portée par le Responsable Contrôle Interne, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ Fonction actuarielle

Cette fonction est portée par le Directeur Etudes et Actuariat, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisées et de valider le calcul des provisions techniques.

❖ Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est assurée par la responsable juridique du Groupe Lourmel, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques de non-conformité auxquels l'organisme est exposé, ainsi que de conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables.

Lorsque le titulaire de la fonction de vérification de la conformité constate un dysfonctionnement, il peut en informer n'importe quel membre du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration dans son ensemble.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée à la Responsable Audit Interne, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général.

L'audit interne évalue la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle choisi pour faire face aux risques relatifs à la gouvernance, aux opérations et systèmes d'information de l'entreprise.

Lorsque la fonction d'audit interne est empêchée par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le Président du Conseil d'Administration.

2.7. Systèmes d'information et sécurité numérique

Le fonctionnement des activités de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES repose sur un système d'information permettant d'assurer la gestion des contrats, le suivi des opérations et la relation avec les partenaires et délégataires de gestion.

Dans le cadre de son organisation opérationnelle, l'entreprise s'appuie sur des prestataires externes pour une partie des activités informatiques et de gestion, notamment dans le cadre de délégations de gestion mises en place au niveau du Groupe Lourmel.

Compte tenu de cette organisation, l'entreprise porte une attention particulière à la gouvernance du système d'information, à la sécurité des données et au suivi des prestataires informatiques.

Au cours des exercices récents, le Groupe Lourmel a engagé une structuration progressive de sa gouvernance en matière de systèmes d'information et de sécurité numérique pour répondre aux exigences DORA.

Depuis mi-2025, la fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a été désignée et occupe la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié aux TIC. Son rôle est de renforcer la gouvernance et le pilotage des enjeux liés aux technologies de l'information et de la communication.

Cette fonction contribue notamment à :

- la définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information,
- la coordination des actions de prévention et de gestion des incidents informatiques,
- l'identification et l'évaluation des risques numériques,
- la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de cybersécurité,
- la coordination avec les prestataires informatiques et les fonctions de contrôle.

Ces dispositifs participent au renforcement du cadre de gouvernance des systèmes d'information et de sécurité numérique du Groupe.

2.8. Politique de rémunération

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a délégué l'intégralité de sa gestion au Groupe Lourmel Association de moyens. Les salaires des activités de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont portés par le Groupe Lourmel.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe Lourmel. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de la place et respectent les minima conventionnels. La part variable de la rémunération lorsqu'elle existe ne peut excéder 10% du salaire annuel hormis pour les fonctions directement affectées au développement commercial pour lesquelles la part variable peut atteindre jusque 20% du salaire fixe brut annuel.

Ces rémunérations variables peuvent être liées, selon les profils de collaborateurs et à partir de critères objectifs quantitatifs ou qualitatifs, à la progression du chiffre d'affaires, la rétention des clients, le niveau de prospection ou l'atteinte d'objectifs opérationnels (ex : réalisation de projets).

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au niveau d'activité, au chiffre d'affaires ou à tout autre facteur pouvant augmenter les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'est attribuée à un administrateur ou à un dirigeant salarié. Les pratiques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES en matière de rémunération sont conformes à son appétence aux risques, et sans lien avec la prise de risques. A ce titre, les administrateurs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES exercent un mandat bénévole et ne perçoivent au titre de leurs responsabilités aucune rémunération.

Au cours de l'exercice 2025, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas conclu de transaction avec des actionnaires.

2.9. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Cette politique

s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a mis en place une procédure de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de ses administrateurs, dirigeants et détenteurs des fonctions clés.

Par ailleurs, les administrateurs ainsi que les dirigeants effectifs de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'engagent à informer cette dernière de toute affaire en cours les impliquant, et à démissionner si leur situation ne respecte plus les obligations d'honorabilité.

La compétence des dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés est appréciée au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES selon les modalités suivantes :

- Connaissance des marchés financiers et de l'assurance,
- Connaissance du système de gouvernance,
- Réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance,
- Expérience significative dans une fonction similaire à celle occupée.

Pour les responsables des fonctions clés, des compétences particulières propres à la fonction clé concernée peuvent être requises. A titre d'exemple, la compétence du responsable de la fonction clé actuarielle est jugée conformément aux dispositions de l'article R.354-6-1 du code des assurances.

En ce qui concerne les administrateurs, leur compétence est appréciée en fonction de leur formation, expérience et de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'un conseil et comité. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Les compétences individuelles et collectives des administrateurs sont appréciées selon les 5 domaines de connaissance tels que définis par l'EIOPA :

- Les marchés de l'assurance et les marchés financiers,
- La stratégie de l'organisme et le modèle économique,
- Le système de gouvernance,
- L'analyse financière et actuarielle,
- Le cadre et les exigences réglementaires.

Le responsable contrôle interne s'assure du suivi de la formation des administrateurs et répertorie la nature des formations dispensées. Au près de la gouvernance du Groupe Lourmel et au moins annuellement, il collecte les besoins de formation identifiés par les administrateurs.

La compétence globale du Conseil d'Administration est appréciée collégialement : elle résulte de l'apport de chacun de ses membres.

Afin de maintenir et de renforcer la compétence de son Conseil d'Administration, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES poursuit le déploiement d'une offre de formation adaptée. Ainsi, tout nouvel administrateur peut bénéficier d'un plan de formation individualisé. Chaque administrateur peut également bénéficier, s'il le juge nécessaire d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe LOURMEL, ses métiers et secteurs d'activité ainsi que sur les aspects comptables et financiers.

Un budget de formation dédié aux administrateurs est fixé annuellement et un programme de formation est prévu, avec un accompagnement renforcé pour les nouveaux administrateurs.

2.10. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

2.10.1. Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle *ad hoc* et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connus et partagés.

Les objectifs majeurs du système de gestion des risques sont de :

- Prévenir les risques,
- Déceler les risques,
- Mesurer les risques,
- Contrôler les risques,
- Gérer les risques,
- Déclarer les risques.

Au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, la gestion des risques repose sur différents axes :

- Nomenclature de risques : identification des risques à différents niveaux de responsabilités ou de fonctions en les associant aux propriétaires. Cette identification permet de désigner notamment les personnes qui assument la responsabilité du risque,
- Tolérance au risque et gouvernance associée,
- Contrôle interne,
- Suivi de la politique de gestion des risques.

En tant que société d'assurance, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES doit s'assurer qu'elle est en mesure de couvrir les engagements qui sont les siens, tout en respectant les contraintes réglementaires de son domaine d'activité.

Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur une organisation (comités dédiés et spécifiques) et s'assure de la prise en compte permanente, au niveau des instances dirigeantes, de la gestion des risques.

Le Comité des risques et le Comité d'audit s'assurent régulièrement que la politique de gestion des risques est respectée par les fonctions opérationnelles.

Les opérationnels transmettent régulièrement des rapports aux instances dirigeantes en vue de les informer, de les sensibiliser et de les alerter sur d'éventuelles modifications, changements d'environnement ou réglementaires qui peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur la gestion des risques.

Chaque décision stratégique peut donner lieu à la réalisation d'un ORSA.

2.10.2. Cartographie des risques

Il existe une cartographie des risques, qui a fait l'objet d'une réévaluation des risques en fin d'année 2025.

La cartographie des risques comprend plusieurs types de risques : stratégiques, financiers, opérationnels et assurantiels. Elle permet d'identifier, d'analyser et de valoriser les risques de la société d'assurance au travers des critères d'impact et de probabilité de survenance.

Les risques identifiés ont été évalués et leur criticité mise à jour. La criticité des risques bruts a été déterminée en fonction d'une matrice préétablie, validée par la Direction Générale et approuvée par le Comité des Risques, selon l'impact qui a pu être mesuré et la fréquence de survenance probable.

La cartographie des risques fait l'objet d'un suivi particulier (plan d'action), l'objectif étant d'avoir une diminution de la criticité des risques identifiés. Dans ce cadre, un projet de refonte de la cartographie des risques est en cours afin d'améliorer la démarche de cartographie des risques et d'intégrer les risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES dans un l'outil de gestion des risques et de contrôle interne collaboratif et participatif.

2.10.3. Modalité de mise en œuvre de l'ORSA

L'ORSA est établi au niveau groupe et illustre notamment la capacité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier leur solvabilité ou leur situation financière sur les prochaines années en faisant le lien entre les besoins de solvabilité et les exigences en matière de capital réglementaire.

Les indicateurs retenus ont été classés en 3 familles principales :

- Indicateurs financiers,
- Indicateurs de solvabilité,

- Indicateurs de sinistralité.

Les services opérationnels et politiques ont collaboré à la mise en place d'un processus ORSA. Ce processus inclut une série de stress tests permettant de mesurer les effets éventuels d'une crise sur la solvabilité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et d'en anticiper les conséquences.

Plusieurs scenarii sont étudiés :

- La mise en place d'un portefeuille Obsèques,
- La perte d'un grand compte,
- Une baisse des produits financiers (rendement nul sur 1 an en 2026 puis baisse de 1 pt par rapport au scénario central sur les années suivantes),
- Une dégradation des sinistres à primes,
- L'augmentation des frais de gestion.

La fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle. Cependant un ORSA exceptionnel peut être demandé par les instances de gouvernance dans le cas d'une décision stratégique majeure.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES qualifie de décisions stratégiques celles qui pourraient avoir un impact important sur les équilibres techniques, et/ou sur les équilibres financiers de la société d'assurance.

Peuvent être considérés comme stratégiques :

- Une modification en profondeur de la politique financière,
- L'établissement d'un nouveau business plan,
- Le lancement d'une nouvelle gamme de produits,
- La récupération d'un portefeuille,
- Une modification en profondeur de la politique de réassurance.

2.10.4. Risques liés aux systèmes d'information

Le dispositif de gestion des risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES couvre l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée, notamment les risques assurantiels, financiers et opérationnels.

Les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité sont intégrés au périmètre des risques opérationnels et font l'objet d'un suivi dans le cadre de la cartographie des risques du Groupe.

Ces risques peuvent notamment concerner :

- L'indisponibilité ou la dégradation des systèmes informatiques,
- Les incidents de sécurité ou les tentatives d'accès non autorisé des systèmes,
- La perte ou la divulgation d'informations sensibles,
- La défaillance d'un prestataire informatique critique ,
- Les insuffisances de gouvernance ou de procédures de sécurité.

Ces risques sont suivis dans le cadre de la cartographie des risques et font l'objet de plans d'actions visant à renforcer la sécurité des systèmes d'information et la résilience opérationnelle de l'entreprise

2.11. Système de contrôle interne

Le pilotage du dispositif de contrôle interne est confié au responsable contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale. Le responsable s'assure du bon fonctionnement du dispositif par rapport aux attentes de la Direction Générale. Il veille à ce que le dispositif produise les résultats attendus, s'assure que la société d'assurance respecte les attentes du régulateur et s'assure de la bonne application du principe d'amélioration continue.

Compte tenu de l'organisation interne, le processus contrôle interne repose principalement sur le service contrôle interne, sur les responsables de service pour les activités conservées au sein du Groupe Lourmel association de moyens, sur le dispositif de contrôle interne des différents délégataires de gestion de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES (KEREIS, Pavillon prévoyance, COLONNA, CEGEDIM, ...).

◆ Organisation du contrôle interne

Le service contrôle interne repose sur deux profils complémentaires :

- Un responsable, chargé du pilotage méthodologique, de la gestion des risques et du lien avec la gouvernance.
- Un chargé de mission, en charge de l'exécution opérationnelle, du suivi des chantiers et de la production des livrables.

Cette structure légère assure réactivité, continuité d'activité et couverture complète du dispositif (pilotage stratégique + exécution opérationnelle).

◆ Progiciel OPTIMISO

Depuis 2023, le contrôle interne utilise OPTIMISO SUITE, outil dédié à la gestion des risques, à la formalisation des activités et des contrôles

Il apporte :

- Fiabilisation des activités et amélioration des performances,
- Traçabilité centrale facilitant audits, transfert de compétences et mémoire documentaire,
- Collaboration facilitée entre les entités du Groupe Lourmel.

OPTIMISO soutient la modernisation du dispositif et répond aux exigences prudentielles et de supervision.

◆ Renforcement du dispositif

À partir de 2024-2025, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES met en place un dispositif centralisé de contrôle robuste, conforme au Pilier 2 de Solvabilité 2 :

- Contrôle interne,
- Gestion des risques,
- Conformité indépendante,
- Audit interne.

L'objectif est une pleine opérationnalité début 2027.

◆ Cartographie des processus

Un chantier majeur a permis de cartographier l'ensemble des processus et activités de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Les travaux réalisés avec les directions métiers se traduisent par une analyse de leurs activités, des ateliers dédiés et une formalisation dans OPTIMISO.

Plus de 50 processus ont été modélisés (gestion déléguée, finances, RH, gouvernance, juridique, action sociale, etc.).

À partir de cette base, une cartographie des risques hiérarchisée a été construite via une première évaluation « à dire d'expert ».

◆ Dispositif de contrôle de niveau 1

Le plan de contrôle de niveau 1 repose sur :

- L'autocontrôle,
- Le contrôle de supervision.

Chaque contrôle est défini selon sa criticité, avec sa fiche descriptive, son objectif et ses modalités d'exécution.

En 2025, plus de 80 % des contrôles étaient identifiés.

L'année 2025 a été une phase de construction et d'appropriation dans OPTIMISO. Des décalages ont existé, et sont liés à la transformation organisationnelle.

Les premiers résultats montrent une appropriation variable entre les directions.

◆ Dispositif de contrôle de niveau 2

Un plan de contrôle de niveau 2 (supervision indépendante) a été validé par la Direction Générale, avec un déploiement prévu en 2026-2027.

Objectifs :

- Évaluer l'efficacité du niveau 1,
- Vérifier la conformité réglementaire,
- Mesurer la maîtrise effective des risques.

Les missions de contrôles sont priorisées selon leur pertinence et leur criticité . Elles suivent une méthodologie en cinq étapes : cadrage, préparation, réalisation, restitution et suivi.

Un rapport complet a été présenté à la Direction Générale.

Le dispositif progresse nettement en maturité, grâce à la combinaison :

- cartographie exhaustive,
- deux niveaux de contrôle structurés,
- amélioration continue et formalisation des activités.

Le contrôle interne sous OPTIMISO est conçu comme un système évolutif, adaptable aux nouvelles activités, partenariats ou évolutions de processus.

Systeme de contrôle interne - Dispositifs liés aux systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES intègre des mécanismes de contrôle relatifs à l'utilisation et à la sécurité des systèmes d'information. Dans le cadre de l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, des actions sont régulièrement menées afin de renforcer les procédures de sécurité informatique et la sensibilisation aux risques numériques.

Ces dispositifs de contrôles reposent notamment sur :

- Des procédures encadrant l'utilisation des systèmes informatiques par les collaborateurs,
- Des contrôles d'accès aux applications et aux données,
- Des dispositifs de supervision et de suivi des incidents informatiques,
- Le contrôle du bon fonctionnement des activités déléguées, dans le cadre des délégations de gestion.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie également sur les contrôles réalisés par les délégataires de gestion et les prestataires techniques, ainsi que sur les travaux de la fonction d'audit interne et de la fonction de gestion des risques.

2.12. Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité intervient notamment sur :

- La gouvernance,
- La conformité interne,
- La protection de la clientèle,
- La distribution des produits,
- La protection des données,
- La LCB-FT, les conflits d'intérêts, le risque de corruption et le lobbying,
- Les reportings réglementaires,
- L'encadrement des délégations et externalisations.

Elle met en place une politique de conformité et un plan d'action de conformité, qu'elle revoit annuellement.

La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de cette fonction. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité, lesquelles couvrent les domaines d'activité de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et son exposition au risque de conformité.

Par ailleurs, il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pour prévenir toute non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité établit au moins une fois par an un rapport écrit, qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

2.13. Fonction clé d'audit interne

La fonction clé audit interne est responsable de l'élaboration du plan d'audit, de la supervision et du bon déroulement des missions d'audit, ainsi que du suivi des recommandations.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES peut, en complément des missions de la Responsable de l'Audit Interne, faire le choix de confier la réalisation de certaines missions à un prestataire externe lorsque celles-ci nécessitent une expertise spécifique ou par manque de ressources suffisantes en interne. Le choix du prestataire est effectué conformément à la politique de Sous-traitance.

Le prestataire apportera, le cas échéant, sa contribution au rapport annuel de la fonction clé audit interne.

Enfin, en vertu de son indépendance, lorsqu'elle estime être empêchée de mener à bien ses missions, ou qu'elle constate un dysfonctionnement pouvant mettre en péril l'assurance, la fonction d'audit interne peut solliciter et informer directement le Conseil d'Administration.

2.14. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

La fonction actuarielle réalise annuellement un bilan de son activité et propose son plan à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de 2025, l'ensemble des travaux a permis la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle.

2.15. Sous-traitance

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas fixé de seuil spécifique à la définition d'une activité comme critique ou importante. Toutefois, la Direction Générale s'appuie sur la cartographie des risques et l'évaluation de l'impact de l'arrêt d'une activité déléguée ou non déléguée sur LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pour définir une activité comme critique ou importante.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sous-traite les activités suivantes :

- La mise à jour et le suivi du portefeuille des entreprises (cessation, changements d'adresses, ...),
- La gestion des cotisations, du précontentieux et contentieux,
- La gestion des prestations,
- La relation téléphonique de niveau 2,
- La gestion administrative du personnel,
- La comptabilité et le contrôle de gestion,
- L'informatique,
- La gestion des actifs (placements financiers et immobiliers).

Le Groupe Lourmel association de moyens, dans le cadre de sa gestion administrative, a choisi de confier au groupe PRO BTP, la délégation de gestion

d'une partie de ses activités, tout en conservant la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de ces activités.

Afin d'avoir une visibilité sur sa qualité de service, le Groupe Lourmel a conservé l'interlocution client en interne. Cette démarche permet de détecter très rapidement les dégradations potentielles en termes de délais de traitement ou d'incidents. De plus, un suivi des réclamations a été mis en place avec une analyse régulière et des plans d'action mis en œuvre.

Afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de gestion déléguée, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES via le Groupe Lourmel association de moyens met en place avec ses délégataires différents points de suivi (pilotage opérationnel, comptabilité, suivi des flux, ...), et définit avec eux les besoins en termes de reportings (périodicité et formats). LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES cherche à harmoniser le canal de réception des reportings et à les automatiser (SFTP).

Les activités non déléguées sont réalisées au sein de l'association de moyens Groupe Lourmel.

2.16. Adéquation du système de gouvernance

L'évaluation de l'adéquation du système de gouvernance est revue annuellement et suivie régulièrement via :

- La mise à jour et la validation des politiques écrites,
- Les rapports des fonctions clés,
- L'élaboration des rapports narratifs obligatoires,
- Le dispositif de contrôle interne,
- Le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes, en particulier le Conseil d'Administration qui dispose d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

2.17. Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autre information à communiquer.

3. Profil de risque

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES définit les risques importants comme étant les risques susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Les risques majeurs identifiés par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, dans l'état actuel de son développement, sont les suivants :

- Risque de marché,
- Risque de défaut de contrepartie
- Risque de souscription santé,
- Risque de sous-traitance,
- Risque d'image.

Par ailleurs, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES se fonde sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer son profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec le risque de marché (46,8% du BSCR), le risque de souscription santé (33,5% du BSCR) et le risque de défaut de contrepartie (15,7% du BSCR).

3.1. Risque de souscription

3.1.1. Nature

Le risque de souscription et de provisionnement de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement,
- De la structure tarifaire du produit : type de cotisations, segmentation éventuelle par région, par taille d'entreprise. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'antisélection est limité,
- De la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'antisélection,
- De la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct,

- Des modalités d'adhésion : le risque d'antisélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion,
- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

3.1.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser les risques évoqués, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques :

- Le processus de tarification de nouveaux produits qui s'appuie sur l'expérience de la société, complétée par celle de son réassureur en prévoyance, d'un cabinet externe en actuariat, en santé, et sur l'expérience de ses actionnaires CARPILIG/P et MGI,
- Le processus de renouvellement tarifaire qui prévoit des propositions d'évolution de cotisations segmentées par niveau de garantie,
- Le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction actuarielle et, en prévoyance, par le réassureur,
- Le processus de revue des conditions d'adhésion (en prévoyance supplémentaire).
- En ce qui concerne la partie prévoyance lourde assurée par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les processus généraux de souscription sont passés en revue avec le réassureur avant réalisation.

3.1.3. Suivi

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations),
- Le rapport Prestations payées / Cotisations encaissées par ligne de garantie,
- L'évolution de la sinistralité par ligne de garantie.

3.2. Risque de marché

3.2.1. Nature

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la société d'assurances,
- D'une évolution dans la répartition globale d'actions / obligations dans les investissements,
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la société d'assurance,
- D'une forte concentration d'investissements sur un même émetteur,
- D'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

3.2.2. Plan de maîtrise

Tous les placements du LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- La société d'assurances est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus,
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

3.2.3. Suivi

Le suivi du risque de marché est organisé autour du respect des règles d'investissements définies.

Un conseil extérieur indépendant, AON HEWITT, intervient également auprès de la direction générale et du comité des risques afin d'apporter un éclairage sur les marchés, la stratégie à suivre, et une consolidation des performances du portefeuille.

Depuis 2023, la Direction Générale a mis en place un comité financier composé du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, du contrôleur financier, du Directeur de l'Actuariat, ainsi que d'un actuaire de la Direction Études et Actuariat (en charge de la préparation des supports, du suivi des décisions, de la mise à jour des données et des informations macro-économiques). Ce comité se réunit à fréquence régulière et assure le suivi particulier et régulier des performances boursières des actifs financiers du Groupe, y compris de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Le risque de marché représente 46,8% du BSCR, et au regard des résultats concernant le SCR marché, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES est particulièrement sensible au risque action (après transposition des actifs), qui représente 67,7% de celui-ci, et à la qualité des données de transposition.

3.3. Risque de défaut ou de contrepartie

3.3.1. Nature

Le risque de défaut des contreparties (risque de crédit) correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les assurés,
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

3.3.2. Plan de maîtrise

Le risque de défaut de contrepartie représente 15,7% du BSCR global de la société d'assurance. 82,4% de celui-ci est constitué d'un défaut de type 2 (créances). LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES se réassure pour la prévoyance en quote-part auprès d'HANNOVER RE, réassureur solide de la place en couverture proportionnelle. Ainsi, LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES bénéficie de la solidité et de l'expertise d'HANNOVER RE et protège ses fonds propres dans une optique de développement. Le provisionnement est examiné et validé par le réassureur, les résultats techniques sont suivis.

3.3.3. Suivi

Le principal suivi de ce risque consiste dans celui des respects des règles de précontentieux / contentieux en cas de défaillance de paiement des entreprises clientes et des assurés, suivi organisé au niveau opérationnel.

3.4. Risque de liquidité

3.4.1. Nature

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES. Dans le cadre de l'activité de la société d'assurance, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

3.4.2. Plan de maîtrise

Le plan de maîtrise de ce risque s'appuie principalement sur le suivi du niveau de liquidités disponibles.

3.4.3. Suivi

Le niveau des SICAV de trésorerie est de 4,8 M€ en valeur de réalisation au 31/12/2025, représentant 5,8 mois de charge de prestations, de provisions et de

charges nettes d'acquisition et de gestion. 86 K€ de trésorerie pure (avoirs en banque) complètent ce niveau de SICAV.

Le risque d'illiquidité est donc particulièrement réduit.

3.5. Risques opérationnels

3.5.1. Nature

Le risque opérationnel de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle),
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges),
- Risque de fraude interne et externe,
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.),
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.),
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux),
- Risques de réputation (dégradation de l'image de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits,
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (éventuelle nouvelle réglementation pouvant affecter directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

3.5.2. Plan de maîtrise

La cartographie des risques de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur criticité. Le principal risque est lié à la délégation de gestion. Des réunions entre les acteurs opérationnels sont organisées régulièrement afin de détecter les possibles dysfonctionnements liés à ces délégations de gestion.

3.5.3. Suivi

Le suivi de la délégation de gestion est rapporté au Conseil d'Administration de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et aux différents comités (Comité des risques et Comité d'Audit). Le plan d'audit tient compte de ces délégations de gestion.

3.6. Risques opérationnels liés aux systèmes informatiques

3.6.1. Nature

Ces risques peuvent notamment être liés à :

- La performance et la disponibilité des systèmes informatiques,
- La sécurité des accès et la protection des données,
- L'utilisation des outils informatiques par les collaborateurs,
- La qualité des prestations fournies par les partenaires informatiques,

L'organisation de l'entreprise, qui repose en partie sur des délégations de gestion et des prestataires externes, s'accompagne d'une attention particulière portée au suivi de ces partenaires et à la qualité des services fournis.

3.6.2. Plan de maîtrise

Afin de maîtriser ces risques, plusieurs mesures sont mises en œuvre :

- Le suivi régulier des activités déléguées et des prestataires,
- L'intégration des risques informatiques dans la cartographie des risques de l'entreprise,
- Le développement d'un dispositif structuré de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux numériques.

Ces dispositifs contribuent à renforcer la résilience opérationnelle de l'entreprise et à assurer la continuité de ses activités.

3.7. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

3.8. Autres informations

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas d'autre information à communiquer sur ce sujet.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

4.1. Actifs

La composition du portefeuille de placements se présente ainsi au 31/12/2025 :

(en K€)	Valeur Brute	Amort. / Prov	Valeur nette	Valeur de réalisation 2025	Valeur de réalisation 2024
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total actifs incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Terrains et constructions	0,0	-	0,0	0,0	-
Terrains et constructions en cours	-	-	0,0	-	-
Total placements immobiliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées</i>	13 259,3	-	13 259,3	13 387,0	10 424,2
<i>Autres titres de placement dans les entreprises liées</i>	-	-	-	-	-
Sous-total placements financiers	13 259,3	0,0	13 259,3	13 387,0	10 424,2
Avoirs en banque, CCP et caisse	86,3	-	86,3	86,3	74,1
Total général	13 345,7	0,0	13 345,7	13 473,4	10 498,3

Dans les comptes sociaux, le classement des titres est réalisé conformément aux principes comptables français. La comptabilisation sociale des actifs financiers est également réalisée dans le respect des règles comptables françaises.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité2.

La valorisation à des fins de solvabilité se base sur des valeurs de marché pour les titres sur lesquels un marché liquide existe, ce qui est le cas pour les actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

Pour les actions, OPCVM et autres titres non amortissables, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

- Norme actuelle : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations,
- Norme prudentielle : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'a pas utilisé de valorisations de leurs actifs en dehors de celles d'un marché côté ou celles communiquées par un prestataire financier. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des placements financiers

Les plus-values latentes des actifs financiers de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES s'élèvent à 128 K€ au 31/12/2025.

4.2. Provisions techniques

Provisions techniques

PASSIF : PROVISIONS AU 31/12/2025 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Best Estimate	Solvabilité 2 Marge pour risque	Solvabilité 2 Total 2025	Solvabilité 2 Total 2024
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-	0,0	0,0
Provisions techniques santé (non vie)	1 552,3	4 433,9	325,4	4 759,3	2 671,0
Provisions techniques non vie	1 552,3	4 433,9	325,4	4 759,3	2 671,0
Provisions techniques santé (vie)	55,1	172,8	2,0	174,9	258,2
Provisions techniques vie (hors santé)	285,1	362,8	38,3	401,1	231,2
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	340,2	535,6	40,4	576,0	489,3
TOTAL	1 892,5	4 969,5	365,8	5 335,2	3 160,4

ACTIF : PROVISIONS AU 31/12/2025 (en K€)	Comptes sociaux	Solvabilité 2 Total 2025	Solvabilité 2 Total 2024
Provisions techniques non vie (hors santé)	-	-	-
Provisions techniques santé (non vie)	677,3	364,5	-93,6
Provisions techniques non vie	677,3	364,5	-93,6
Provisions techniques santé (vie)	35,5	86,0	128,2
Provisions techniques vie (hors santé)	184,8	-102,4	-178,4
Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)	220,3	-16,4	-50,1
TOTAL	897,6	348,1	-143,7

L'écart entre la valeur Best Estimate et la valeur issue des comptes sociaux s'explique principalement par l'impact du Best Estimate de primes dont le montant positif vient s'ajouter au Best Estimate de sinistres mais aussi par l'utilisation d'une courbe de taux au lieu d'un taux fixe sur la durée des rentes.

Valorisation en normes actuelles

Les provisions en normes sociales ont été calculées sur les bases suivantes :

- En assurance des risques de prévoyance "lourde",
 - o sélection des individus en cours de paiement d'une prestation au 31 décembre 2025 selon les règles de sélection des sinistres de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES,
 - o utilisation des taux techniques dont le maximum est défini par la réglementation,
 - o application d'un taux annuel de revalorisation des rentes invalidité définies par le Conseil d'Administration dans le cadre des futures décisions de gestion;
 - o utilisation des tables officielles de maintien en arrêt de travail et de mortalité,
- En assurance des frais de santé, utilisation d'une méthodologie de type Chain-ladder sur des flux trimestriels,

- Les taux de frais de gestion retenus recouvrent l'ensemble des charges d'acquisition, de gestion des sinistres et des placements.

Valorisation en norme Solvabilité 2

L'ensemble des provisions techniques Solvabilité 2 a été évalué en déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des Actes Délégués. Cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Détail des méthodologies et hypothèses actuarielles

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Solvabilité 2 : « la meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futur, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents ».

Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations sont conformes aux flux de trésorerie listés à l'article 28 des actes délégués – Article R351-2 du code des assurances (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants). Notamment :

- Les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires,
- Les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance,
- Les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Les calculs de la meilleure estimation n'intègrent aucune simplification.

La meilleure estimation des risques courts, type santé et décès annuel, est déterminée à partir de cadences de règlement et, pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- Du portefeuille d'encours au 31/12/2025,
- Du portefeuille d'assurés au 31/12/2025,
- Du montant de la charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles),
- Du portefeuille de nouvelle production modélisé à partir de model points,
- De cadences de règlement et de liquidation.

Les paramètres techniques sont les suivants :

Tables de mortalité et de maintien

Celles utilisées pour le calcul de la meilleure estimation sont :

- Les tables de mortalité réglementaires pour le portefeuille vie : TGH/TGF 05
- Les tables de maintien et de passage réglementaires pour le portefeuille arrêt de travail.

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES ne dispose pas de tables d'expérience.

Actualisation

Le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque publiée par l'EIOPA sans application de correcteur de volatilité.

Revalorisation future

Le taux de revalorisation économique futur est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme à un maximum de consommation de SCR à moyen terme. Les risques arrêt de travail (invalidité) sont concernés :

- Le taux contractuel est nul en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation ;
- Le taux économique/discrétionnaire est 0,50% en arrêt de travail et en rente de conjoint / rente éducation

Taux de frais

Les frais intègrent l'ensemble des coûts réels liés au règlement des flux futurs : frais d'administration, de gestion, d'acquisition.

Les écarts de valorisation entre les deux normes concernent donc uniquement l'utilisation de la courbe des taux EIOPA et le taux de revalorisation des pensions d'invalidité

Frontières des contrats

Par application du principe de reconnaissance des contrats, la meilleure estimation calculée au 31/12/N doit prendre en compte les contrats prenant effet en N+1 dès lors qu'ils ont été signés en N ou que le délai de dénonciation a expiré en N (tacite reconduction) : les flux de trésorerie futurs liés aux primes doivent être inclus dans l'évaluation de la provision en Best Estimate.

On parlera alors :

- De cotisations engagées au 31/12/N pour l'année N+1 et de charge de sinistres issue de la part engagée au 31/12/N pour désigner les cotisations (flux entrants),
- De charge de sinistres (flux sortants) de ces contrats.

Deux types de primes futures doivent être pris en compte :

- Ceux sur lesquels l'organisme assureur possède un droit légal, et,
- Ceux issus des renouvellements de contrats, notamment à tacite reconduction.

Les primes des nouveaux contrats ne sont donc pas concernées.

4.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés à partir de la différence d'estimation des provisions techniques et des actifs financiers entre le régime social et le régime Solvabilité 2, en tenant compte d'un taux d'imposition qui est celui de l'exercice en cours (25% pour LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES).

<i>(en K€)</i>	Comptes sociaux	Solvabilité 2 2025
Actif : Provisions techniques	897,6	348,1
Impôts différés actif	-	0,0
Passif : Provisions techniques	1 892,5	5 335,2
Actif : Actifs financiers	13 259,3	13 387,0
Impôts différés passif	-	0,0

4.4. Autres passifs et autres actifs

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de cet article et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- La méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- La méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- L'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,
- La valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts

disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES a retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité des entités affiliées à la SGAPS Lourmel. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.

Autres actifs (en K€)	Comptes Sociaux	Comptes Solvabilité 2
Créances	4 012,4	4 012,4
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	775,6	775,6
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	157,9	157,9
Autres créances	3 078,9	3 078,9
<i>Personnel</i>	0,0	0,0
<i>État, organismes sociaux et collectivités publiques</i>	1 021,4	1 021,4
<i>Débiteurs divers</i>	2 057,5	2 057,5

Autres passifs (en K€)	Comptes sociaux	Comptes Solvabilité 2
Dettes	602,1	602,1
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	9,7	9,7
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0,0	0,0
Emprunts Obligataires	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-
Autres dettes	592,4	592,4
<i>Personnel</i>	0,0	0,0
<i>État, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	345,9	345,9
<i>Créditeurs divers</i>	246,5	246,5

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

5. Gestion du capital

5.1. Fonds propres

Les fonds propres S1 s'élèvent à 14,90 M€ au 31/12/2025, contre 17,67 M€ au 31/12/2024.

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA, l'énoncé de son appétence pour le risque et l'établissement de ses niveaux de tolérance aux risques.

Les principales différences quantitatives entre les fonds propres figurant dans les états financiers et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs Solvabilité 2 sont :

Décomposition des fonds propres S2 (K€)	2025	2024
FONDS PROPRES S1	14 896,5	17 668,2
Passifs subordonnés acceptés en S2	0,0	0,0
Autres fonds propres ne rentrant pas dans S2	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Actif)	-421,9	-424,8
Total Actif S1	18 288,8	21 334,2
<i>dont placements</i>	13 259,3	10 442,1
<i>dont provisions</i>	897,6	291,2
Total Actif S2	17 866,9	20 909,4
<i>dont placements</i>	13 387,0	10 424,2
<i>dont provisions</i>	348,1	-143,7
<i>dont impôts différés actifs</i>	0,0	0,0
Passage de S1 à S2 (Passif)	3 077,0	2 039,9
Total Passif S1	3 392,3	3 666,0
<i>dont provisions</i>	1 892,5	737,9
Total Passif S2	6 469,3	5 706,0
<i>dont provisions</i>	5 335,2	3 160,4
<i>dont impôts différés passifs</i>	0,0	0,0
FONDS PROPRES S2	11 031,9	14 820,9

Aucun élément n'est déduit des fonds propres Solvabilité 2.

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Compte tenu de la structure très simple des fonds propres de l'organisme, de l'analyse du passage des fonds propres Solvabilité 1 vers les fonds propres Solvabilité 2, du respect des critères de reconnaissance des fonds propres Solvabilité 2, la classification par niveau (Tier) des fonds propres Solvabilité 2 n'a pas posé de problème particulier : l'ensemble des fonds propres éligibles de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, soit 11,03 M€, sont classifiés en Tier 1.

Aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres n'est à signaler.

En termes de couverture, les fonds propres éligibles (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

- Couverture du SCR :
 - Les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 50% du SCR,
 - Les éléments de Tier 1 restreint doivent représenter au maximum 25% des éléments éligibles de Tier 1,
 - La somme des éléments de Tier 2 et Tier 3 ne doivent pas excéder 50% du SCR,
 - Les éléments de Tier 3 doivent représenter au maximum 15% du SCR.

- Couverture du MCR :
 - Les éléments de Tier 1 doivent représenter au moins 80% du MCR,
 - Les éléments de Tier 2 ne doivent pas dépasser 20% du MCR,
 - Les éléments de Tier 3 ne permettent pas de couvrir le MCR.

Dans le cas de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, les fonds propres éligibles respectent toutes les conditions susmentionnées et sont donc égaux aux fonds propres disponibles.

11,03 M€ sont éligibles en couverture de SCR et de MCR.

5.2. Exigence réglementaires SCR & MCR

(en K€)	2025	2024
Risque de marché	3 433,9	2 772,9
Risque de défaut de contrepartie	1 156,0	2 442,0
Risque de souscription Vie	291,6	162,7
Risque de souscription Santé	2 460,4	1 944,9
Risque de souscription Non Vie	0,0	0,0
Bénéfice de diversification	-2 031,0	-2 174,6
BSCR	5 310,9	5 147,9

(en K€)	SCR 2025	SCR 2024
BSCR	5 310,9	5 147,9
Risque opérationnel	310,3	120,5
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0,0	-1,0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0,0	0,0
SCR	5 621,2	5 267,3
MCR Calculé	1 405,3	1 316,8

Le BSCR est en légère augmentation entre 2024 et 2025, notamment sur le risque de marché (augmentation des valeurs de marché) et les risques de souscription (qui évolue à la hausse avec le développement de l'activité), et ce malgré la forte baisse sur le risque de défaut de contrepartie.

Le MCR calculé est très inférieur au MCR plancher défini par la réglementation. C'est donc ce MCR plancher qui est retenu (4,0 M€).

5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

5.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne

LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES n'utilise pas de modèle interne.

5.5. Couverture des exigences réglementaires

(en K€)	2025	2024
Fonds éligibles pour couvrir le SCR	11 031,9	14 820,9
Fonds éligibles pour couvrir le MCR	11 031,9	14 820,9
SCR	5 621,2	5 267,3
MCR	4 000,0	6 700,0
Ratio de Couverture du SCR	196%	281%
Ratio de Couverture du MCR	276%	221%

Les fonds éligibles sont en baisse à 11,03 M€, en raison du résultat déficitaire. A contrario, le niveau de SCR est en augmentation, principalement en raison du développement de l'activité et de l'augmentation du SCR Marché. Ainsi le ratio de couverture de SCR est en baisse et atteint 196%. La couverture de MCR augmente à 276%, principalement en raison de la baisse du plancher de MCR à 4,0 M€ (90,87% des cotisations correspondent à des garanties Non-Vie).

5.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente au sujet de la gestion du capital de LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES.

6. Données quantitatives

6.1. S.02.01.02 – Bilan (en €)

		Solvency II value
		C0010
Assets	AR0009	
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	33 031,09
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	13 387 012,58
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	0,00
<i>Equities</i>	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
<i>Bonds</i>	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	0,00
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	13 387 012,58
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00
<i>Other investments</i>	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00

<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	348 073,72
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	364 499,50
Non-life excluding health	R0290	0,00
Health similar to non-life	R0300	364 499,50
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	-16 425,79
Health similar to life	R0320	85 987,50
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-102 413,29
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	775 644,33
Reinsurance receivables	R0370	157 883,10
Receivables (trade, not insurance)	R0380	3 078 891,94
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	86 341,32
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00
Total assets	R0500	17 866 878,07
Liabilities	AR0509	
Technical provisions - non-life	R0510	4 759 280,56
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	0,00
Risk margin	R0550	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	4 759 280,56
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	4 433 913,29
Risk margin	R0590	325 367,27
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	575 964,61
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	174 851,56

Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	172 807,57
Risk margin	R0640	2 043,99
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	401 113,05
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	362 769,64
Risk margin	R0680	38 343,41
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	897 641,76
Deferred tax liabilities	R0780	0,00
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	9 713,85
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	592 427,03
Subordinated liabilities	R0850	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00
Total liabilities	R0900	6 835 027,82
Excess of assets over liabilities	R1000	11 031 850,26

6.2. S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en €)

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)		Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0010	C0020	C0200
Premiums written	AR0109			
Gross - Direct Business	R0110	5 185 251,51	1 103 154,75	6 288 406,26
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140		702 972,67	702 972,67
Net	R0200	5 185 251,51	400 182,08	5 585 433,59
Premiums earned	AR0209			
Gross - Direct Business	R0210	5 185 251,51	1 103 154,75	6 288 406,26
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240		702 972,67	702 972,67
Net	R0300	5 185 251,51	400 182,08	5 585 433,59
Claims incurred	AR0309			
Gross - Direct Business	R0310	4 419 361,32	385 808,31	4 805 169,63

Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340		238 423,33	238 423,33
Net	R0400	4 419 361,32	147 384,98	4 566 746,30
Expenses incurred	R0550	2 662 070,16	449 670,59	3 111 740,75
Administrative expenses	AR0609			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0610	276 545,89	38 075,54	314 621,43
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0620			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0630			
<i>Reinsurers' share</i>	R0640			
<i>Net</i>	R0700	276 545,89	38 075,54	314 621,43
Investment management expenses	AR0709			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0710			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0720			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0730			
<i>Reinsurers' share</i>	R0740			
<i>Net</i>	R0800			
Claims management expenses	AR0809			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0810			

<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0820			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0830			
<i>Reinsurers' share</i>	R0840			
<i>Net</i>	R0900			
Acquisition expenses	AR0909			
<i>Gross - Direct Business</i>	R0910	2 385 524,27	570 022,32	2 955 546,59
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R0920			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R0930			
<i>Reinsurers' share</i>	R0940		158 427,27	158 427,27
<i>Net</i>	R1000	2 385 524,27	411 595,05	2 797 119,32
Overhead expenses	AR1009			
<i>Gross - Direct Business</i>	R1010			
<i>Gross - Proportional reinsurance accepted</i>	R1020			
<i>Gross - Non-proportional reinsurance accepted</i>	R1030			
<i>Reinsurers' share</i>	R1040			
<i>Net</i>	R1100			
Balance - other technical expenses/income	R1210			
Total technical expenses	R1300			3 111 740,75

Life

		Line of Business for: life in- surance obligations		
		Other life insurance	Total	
		C0240	C0300	
Premiums written	AR1409			
Gross	R1410	631 375,27	631 375,27	
Reinsurers' share	R1420	435 893,28	435 893,28	
Net	R1500	195 481,99	195 481,99	
Premiums earned	AR1509			
Gross	R1510	631 375,27	631 375,27	
Reinsurers' share	R1520	435 893,28	435 893,28	
Net	R1600	195 481,99	195 481,99	
Claims incurred	AR1609			
Gross	R1610	244 208,45	244 208,45	
Reinsurers' share	R1620	117 457,63	117 457,63	
Net	R1700	126 750,82	126 750,82	

Expenses incurred	R1900	252 268,56	252 268,56
Administrative expenses	AR1909		
<i>Gross</i>	R1910	10 373,34	10 373,34
<i>Reinsurers' share</i>	R1920	0,00	0,00
<i>Net</i>	R2000	10 373,34	10 373,34
Investment management expenses	AR2009		
<i>Gross</i>	R2010		
<i>Reinsurers' share</i>	R2020		
<i>Net</i>	R2100		
Claims management expenses	AR2109		
<i>Gross</i>	R2110		
<i>Reinsurers' share</i>	R2120		
<i>Net</i>	R2200		
Acquisition expenses	AR2209		
<i>Gross</i>	R2210	315 804,99	315 804,99
<i>Reinsurers' share</i>	R2220	73 909,77	73 909,77
<i>Net</i>	R2300	241 895,22	241 895,22
Overhead expenses	AR2309		
<i>Gross</i>	R2310		
<i>Reinsurers' share</i>	R2320		

<i>Net</i>	R2400		
Balance - other technical expenses/income	R2510		
Total technical expenses	R2600		252 268,56
Total amount of surrenders	R2700		

6.3. S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT (en €)

		Other life insurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Total (Health similar to life insurance)
			Contracts without options and guarantees			
		C0060	C0070	C0150	C0190	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0028					
Best Estimate	AR0029					
<i>Gross Best Estimate</i>	R0030		362 769,64	362 769,64	172 807,57	172 807,57
<i>Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0040		-101 574,55	-101 574,55	86 031,16	86 031,16
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050		-101 574,55	-101 574,55	86 031,16	86 031,16
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060		0,00	0,00	0,00	0,00

Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070		0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default</i>	R0080		-102 413,29	-102 413,29	85 987,50	85 987,50
<i>Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re</i>	R0090		465 182,93	465 182,93	86 820,07	86 820,07
Risk Margin	R0100	38 343,41		38 343,41	2 043,99	2 043,99
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0109					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0120		0,00	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00		0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	R0200	401 113,05		401 113,05	174 851,56	174 851,56
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	170 254,84		170 254,84	0,00	0,00

6.4. S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie (en €)

		Direct business and accepted proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	
		C0020	C0030	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020	0,00	0,00	0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030	0,00	0,00	0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057			
Best estimate	AR0058			
<i>Premium provisions</i>	AR0059			
Gross - Total	R0060	2 475 084,65	63 118,03	3 112 205,67
Gross - direct business	R0070	2 475 084,65	63 118,03	3 112 205,67
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090			0,00

Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	4 928,24	-188 386,35	-183 458,10
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	4 928,24	-188 386,35	-183 458,10
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	4 645,68	-189 829,34	-185 183,66
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	2 470 441,97	826 947,36	3 297 389,33
<i>Claims provisions</i>	AR0159			
Gross - Total	R0160	411 896,56	909 811,06	1 321 707,62
Gross - direct business	R0170	411 896,56	909 811,06	1 321 707,62
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190			0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	550 906,42	550 906,42

Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	0,00	550 906,42	550 906,42
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	549 683,16	549 683,16
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	411 896,56	360 127,90	772 024,45
<i>Total Best estimate - gross</i>	R0260	2 886 984,20	1 546 929,09	4 433 913,29
<i>Total Best estimate - net</i>	R0270	2 882 338,53	1 187 075,26	4 069 413,79
Risk margin	R0280	147 643,63	177 723,64	325 367,27
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0289			
TP as a whole	R0290	0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0300	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0310	0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	AR0319			
Technical provisions - total	R0320	3 034 627,84	1 724 652,73	4 759 80,56
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0500	6 268,16	4 074,82	10 342,98

6.5. S.19.01.01 - année d'accident – Sinistres en non-vie (en €)

Line of business	Z0011	Income protection insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
-------------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +		
		C0010	C0020	C0030	C0040-C0160	In Current year	Sum of years (cumulative)
						C0170	C0180
Prior	R0100	1 420,80	376,40	0,00	0,00	R0100	1 797,20
N-3	R0220	4 272,97	1 119,10	0,00		R0220	5 392,07
N-2	R0230	203 202,51	0,00	0,00		R0230	203 202,51
N-1	R0240	332 842,77	0,00			R0240	332 842,77
N	R0250	34 889,56				R0250	374 889,56
TOTAL						R0260	543 234,55

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230-C0350	Year end (discounted data)	
						C0360	
Prior	R0100					R0100	0,00
N-3	R0220	2 907,00				R0220	0,00
N-2	R0230	8 500,00	164 808,26	196 027,53		R0230	168 071,15
N-1	R0240	492 330,22	29 516,72			R0240	105 007,76
N	R0250	735 567,70				R0250	636 732,16
TOTAL						R0260	909 811,06

Line of business	Z0101	Medical expense insurance [direct business and accepted proportional reinsurance]
-------------------------	-------	---

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +			
		C0010	C0020	C0030	C0040-C060	In Current year	Sum of years (cumulative)	
						C0170	C0180	
Prior	R0100	261,05	358,14	0,00	0,00	R0100	0,00	619,19
N-4	R0210	49 540,91	12 808,87	0,00		R0210	0,00	62 349,78
N-3	R0220	149 733,12	22 915,68	0,00		R0220	0,00	172 648,80
N-2	R0230	1 267 113,29	79 337,40	0,00		R0230	0,00	1 346 450,69
N-1	R0240	1 667 515,13	38 574,81			R0240	38 574,81	1 706 089,94
N	R0250	4 597 727,81				R0250	4 597 727,81	4 597 727,81
TOTAL						R0260	4 636 302,62	7 885 886,21

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3...15 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230-C0350	Year end (discounted data)	
						C0360	
Prior	R0100	920,00	0,00	0,00	0,00	R0100	0,00
N-4	R0220	9 646,00	0,00	0,00	0,00	R0210	0,00
N-3	R0220	30 986,90	1 913,00	0,00	0,00	R0220	0,00
N-2	R0230	246 088,00	3 706,26	0,00		R0230	0,00
N-1	R0240	178 889,76	3 993,16			R0240	3 911,94
N	R0250	416 454,37				R0250	407 984,61
TOTAL						R0260	411 896,56

6.6. S.23.01.01 – Fonds Propres (en €)

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	25 000 500,00	25 000 500,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	-13 968 649,74	-13 968 649,74			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions	AR0229					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total basic own funds after deductions	R0290	11 031 850,26	11 031 850,26	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	

Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds	AR0499					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	11 031 850,26	11 031 850,26	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	11 031 850,26	11 031 850,26	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	11 031 850,26	11 031 850,26	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	11 031 850,26	11 031 850,26	0,00	0,00	
SCR	R0580	5 621 205,94				
MCR	R0600	4 000 000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	196,25%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	275,80%				

Reconciliation reserve

		Value
		C0060
Reconciliation reserve	AR0699	
Excess of assets over liabilities	R0700	11 031 850,26
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	25 000 500,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	-13 968 649,74
Expected profits	AR0769	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	170 254,84
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	10 342,98
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	180 597,83

**6.7. S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
(en €)**

Basic Solvency Capital Requirement

		Gross solvency capital re- quirement
		C0040
Market risk	R0010	3 433 884,05
Counterparty default risk	R0020	1 155 956,60
Life underwriting risk	R0030	291 610,46
Health underwriting risk	R0040	2 460 367,88
Non-life underwriting risk	R0050	0,00
Diversification	R0060	-2 057 383,54
Intangible asset risk	R0070	26 424,87
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	5 310 860,33

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	310 345,61
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	5 621 205,94
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0,00
Solvency capital requirement	R0220	5 621 205,94

6.8. S.25.01.01.03 - Approche concernant le taux d'imposition

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate

6.9. S.25.01.01.05 - Calcul de la capacité d'absorption des impôts différés (en €)

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,00
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00
Maximum LAC DT	R0690	1 573 937,66

6.10.S.28.02.01 - Minimum de capital requis (MCR) (en €)

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	568 699,07	0,00

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2 882 338,53	5 185 251,51	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	1 187 075,26	400 182,08	0,00	0,00

Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,00	77 414,27

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		552 003,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		94 031 718,01

Overall MCR calculation

		Value
		C0130
Linear MCR	R0300	646 113,33
SCR	R0310	5 621 205,94
MCR cap	R0320	2 529 542,67
MCR floor	R0330	1 405 301,49
Combined MCR	R0340	1 405 301,49
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	4 000 000,00

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	568 699,07	77 414,27
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	4 947 699,44	673 506,50
Notional MCR cap	R0520	2 226 464,75	303 077,92
Notional MCR floor	R0530	1 236 924,86	168 376,62
Notional Combined MCR	R0540	1 236 924,86	168 376,62
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	2 700 000,00	4 000 000,00